

Formulaire d'abonnement



par correspondance, à envoyer : STGA - 554 route de Bordeaux - BP 32322 - 16023 ANGOULÊME Cedex

Nom du responsable légal : Prénom :

Nom de l'abonné : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

Bât : Appt : Code postal : Ville :

Tél : Port⁽¹⁾ :

e-mail⁽²⁾ :

N/B : Si vous souhaitez recevoir la carte à une autre adresse, merci de le préciser sur papier libre.

(1) Pour vous avertir si nous retrouvons votre carte dans un bus. (2) Pour profiter des offres promotionnelles.

Adhésion à l'Info en direct

Je souhaite recevoir gratuitement sur mon adresse mail ou sur mon téléphone portable les perturbations sur ma ligne de bus.

Nom : Prénom : N° de carte :

Par e-mail : Sur mon téléphone portable :

Ligne(s) utilisée(s) : N° : N° :

Principal arrêt de montée : Principal arrêt de descente :

JE CHOISIS MON ABONNEMENT :

Moins de 18 ans⁽¹⁾

18/25ans

⁽¹⁾ Joindre un justificatif (carte d'identité du demandeur ou livret de famille des parents) confirmant que le demandeur a moins de 18 ans, au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours.

Un tarif réduit est accordé sur présentation d'un justificatif (attestation CAF, carte mutuelle ou livret de famille) attestant que la famille compte au moins 3 enfants de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours.

Dates de naissance des 3 enfants mineurs de la famille :

..... / / / / / /

JE CHOISIS MA FORMULE :

Mensuel à recharger

Je recharge aujourd'hui le ou les mois suivants (4 mois maximum)

Janv. Fév. Mars Avril Mai Juin

Juillet Août Sept. Oct. Nov. Décembre

Je règle la somme de :

Mensuel automatique

Je règle le premier mois tout de suite :

(remplir le mandat de prélèvement ci-contre) (+8€ de frais de création de carte)

Je serai prélevé ensuite tous les 10 du mois.

Annuel pour l'année scolaire

Je règle en une seule fois la somme de :

(+8€ de frais de création de carte)

Je recharge un pack de 10 voyages

Je joins les pièces à fournir (voir au verso du document)

En signant ce formulaire, le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des CGV mentionnées au verso du document.

Date : / /

Signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA :

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT (RUM)



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la STGA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la STGA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

COMPTE À DÉBITER :

IBAN :

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN

.....

Code International d'identification de votre banque - BIC

NOM DU CRÉANCIER :

Nom du créancier : S T G A

Identifiant du créancier : F R 3 6 Z Z 2 5 6 4 1 2

N° et nom de rue : 5 5 4 R U E D E B O R D E A U X

Code Postal : 1 6 0 0 0 Ville : A N G O U L Ê M E

TYPE DE PAIEMENT :

Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

DATE :

Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).

Préparez au mieux
la RENTRÉE SCOLAIRE



Le rendez-vous STGA facile MyKiosque
informations sur www.stga.fr rubrique "MyKiosque"



Le service bus de



Conditions générales de vente

CARTE À PUCE

La carte à puce est établie au nom de l'abonné (frais de création : 8 € - renouvellement gratuit le mois de son expiration ou durant les cinq mois suivants). Elle est personnelle, ne doit pas être utilisée par une autre personne. Elle doit être validée à chaque montée dans le bus en la posant sur la cible du valideur. Un bip sonore confirme l'accès au bus. Le message qui s'affiche sur l'écran indique la fin de validité de l'abonnement en cours ou le stock de voyages restants sur le pack.

ABONNEMENTS

L'abonnement « Moins de 18 ans »

- mensuel permet de voyager du 1^{er} au dernier jour du mois sur toutes les lignes à tout moment.
- « année scolaire » est valable de septembre à juin de l'année suivante tous les jours.

Le tarif est réduit pour les familles composées d'au moins trois enfants mineurs au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours.

- « ÉTÉ » est valable tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août.

L'abonnement « 18-25 ans »

- mensuel permet de voyager du 1^{er} au dernier jour du mois sur toutes les lignes à tout moment.
- « année scolaire » est valable de septembre à juin de l'année suivante tous les jours.

- « ÉTÉ » est valable tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août.

RESPONSABILITÉ DU PAYEUR ET DE L'ABONNÉ (ou de son représentant légal)

Le payeur peut être différent du titulaire mineur de l'abonnement ou de son représentant légal. Le payeur et l'abonné (ou son représentant légal) s'engagent à signaler à la STGA tout changement d'adresse survenu après la signature du contrat d'abonnement. Les conditions générales de vente s'imposent à la fois à l'abonné, à son représentant légal, et au payeur, qui reconnaissent tous en avoir pris connaissance lors de la signature du formulaire d'abonnement.

PAIEMENT DE L'ABONNEMENT

L'abonnement annuel est payé au comptant par espèces, chèque bancaire ou carte bancaire. L'abonnement mensuel peut être payé au comptant ou par prélèvement automatique sur le compte bancaire du payeur majeur et ayant un compte acceptant les prélèvements bancaires. En cas de paiement (chèque ou prélèvement) rejeté par l'établissement bancaire du payeur, celui-ci sera redevable, en plus du montant rejeté, des frais de rejet bancaire supportés par la STGA, de frais de gestion du dossier de recouvrement et des frais d'huissiers éventuels. Sans règlement des impayés dans les délais impartis la STGA se réserve le droit de rendre la carte du titulaire invalide.

TARIFS

Les prix des abonnements STGA sont fixés par le GrandAngoulême (autorité organisatrice des transports).

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE BANCAIRE

Le prélèvement est reconduit chaque mois. Le prélèvement est effectué le 10 de chaque mois sur votre compte pour l'abonnement du mois en cours. Pour mettre en place un prélèvement, il suffit de fournir un relevé d'identité bancaire et un mandat de prélèvement dûment rempli et signé avant le 20 du mois. L'abonnement se place sur la carte dès le premier jour du mois suivant, que la carte soit utilisée ou non.

En cas de rejet de paiement de plus d'une échéance par l'établissement bancaire du payeur (hors incident technique non imputable au payeur), l'abonné (ou son représentant légal) et le payeur ne seront plus autorisés à utiliser le règlement par prélèvement automatique.

Le prélèvement s'arrête exclusivement pour l'une de ces raisons :

- À la demande écrite du client (par mail, courrier ou inscription au kiosque) pour une durée de un à trois mois (suspension) ou définitivement (résiliation) formulée impérativement avant le 20 du mois précédant l'interruption. En retour, la STGA confirme systématiquement par écrit la prise en compte de chaque demande.

- À la fin de validité de la carte

- Dès que l'abonné perd ses droits à l'abonnement -18 ans (atteinte de la majorité ou perte de l'avantage du tarif réduit), ou 18/25 ans (atteinte des 25 ans révolus). La STGA informera l'abonné par courrier.

- Arrêt temporaire en Juillet et Août :

Seul le prélèvement de l'abonnement « -18 ans » est suspendu temporairement pendant les deux mois d'été.

- En cas d'impayé, la STGA se réserve le droit de ne plus accorder l'accès à ce moyen de paiement pendant un an au payeur et au titulaire de la carte.

DUPLICATA

En cas de perte, vol ou détérioration, faites une demande de duplicata au Kiosque STGA moyennant 8 €. Le contenu de la carte initiale sera transféré sur la nouvelle Carte à puce (abonnement et/ou solde de votre réserve de voyages). La carte initiale sera détruite informatiquement. Aussi, si vous la retrouvez ultérieurement, vous ne pourrez plus l'utiliser (Dans ce cas, détruisez-la) Conformément à la réglementation en vigueur, l'abonné ne peut pas voyager sans titre de transport. Il n'est pas procédé au remboursement des titres de transport achetés pour voyager entre la date de perte ou vol et le paiement du duplicata.

REMBOURSEMENT

Les packs voyages, les abonnements mensuels et annuels ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement s'ils ont déjà été utilisés sauf circonstance particulière (hospitalisation, décès). Dans ce dernier cas, un certificat doit être fourni à la STGA avec une lettre expliquant le motif de remboursement, et le titre de transport (original et complet) doit être restitué. L'abonnement ou le pack voyages ne peut pas être transféré à un tiers. Leur périodicité ne peut pas être modifiée.

DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION À L'INFORMATION

Conformément à la loi N°78-17 du 06.01.78, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification dans les conditions définies par la loi, pour toute information vous concernant figurant en fichier informatique.

TARIFS

	- 18 ANS	18/25 ANS
Mensuel	16,10€	21,80€
Mensuel tarif REDUIT	14,20€	
Annuel (sept à juin)	144,90€	197€
Annuel (sept à juin) tarif REDUIT	101,20€	

Frais de création de carte : 8€

PIÈCES À FOURNIR

- Photo d'identité récente (45x35mm)
- Carte d'identité ou Livret de famille pour les familles d'au moins 3 enfants mineurs (photocopie).
- Justificatif de domicile
- Relevé d'Identité Bancaire si prélèvement bancaire
- Le bon pour accord à la correspondance si le 1^{er} transporteur est Cartrans
- Le bon ASR pour la correspondance si le 1^{er} transporteur est la SNCF



Association créée en 2012, en remplacement du foyer socio-éducatif,

la Maison des lycéens est animée par un bureau constitué de présidents, secrétaires et trésoriers qui fonctionnent en binômes Lycéen/Personnel et qui sont élus chaque année scolaire par l'assemblée générale des adhérents.

Les adhésions permettent à la maison des Lycéens de financer en

partie :

- des sorties extra scolaires le mercredi après-midi (laser-game, spéléologie,)
- l'achat de matériel nécessaire aux ateliers (photo, improvisation théâtrale, musique, relaxation, cuisine, ...)
- l'organisation de fêtes à l'internat (Halloween, Noël, Fin d'année, ...)
- le bal de promo pour les terminales.
- les deux journées festives de la fin de l'année avec l'achat des cadeaux remis aux vainqueurs du concours de déguisements
- une nouvelle cafétéria gérée par les lycéens eux-mêmes, lieu central de rencontres et d'animations tout au long de l'année.

Les élèves sont invités à faire des propositions en fonction de leurs goûts et leurs besoins.

L'adhésion des élèves est indispensable pour participer aux activités

Mobilisez-vous !

Votre cotisation permet de développer et de financer plus d'activités

Maison des lycéens du LISA – 303, Avenue de Navarre_ 16000 ANGOULÊME

Association « Loi de 1901 »

SIREN : 751 497 371

COUPON REPONSE (à joindre avec le chèque d'adhésion)

Nom des parents :

Signature :

Date :

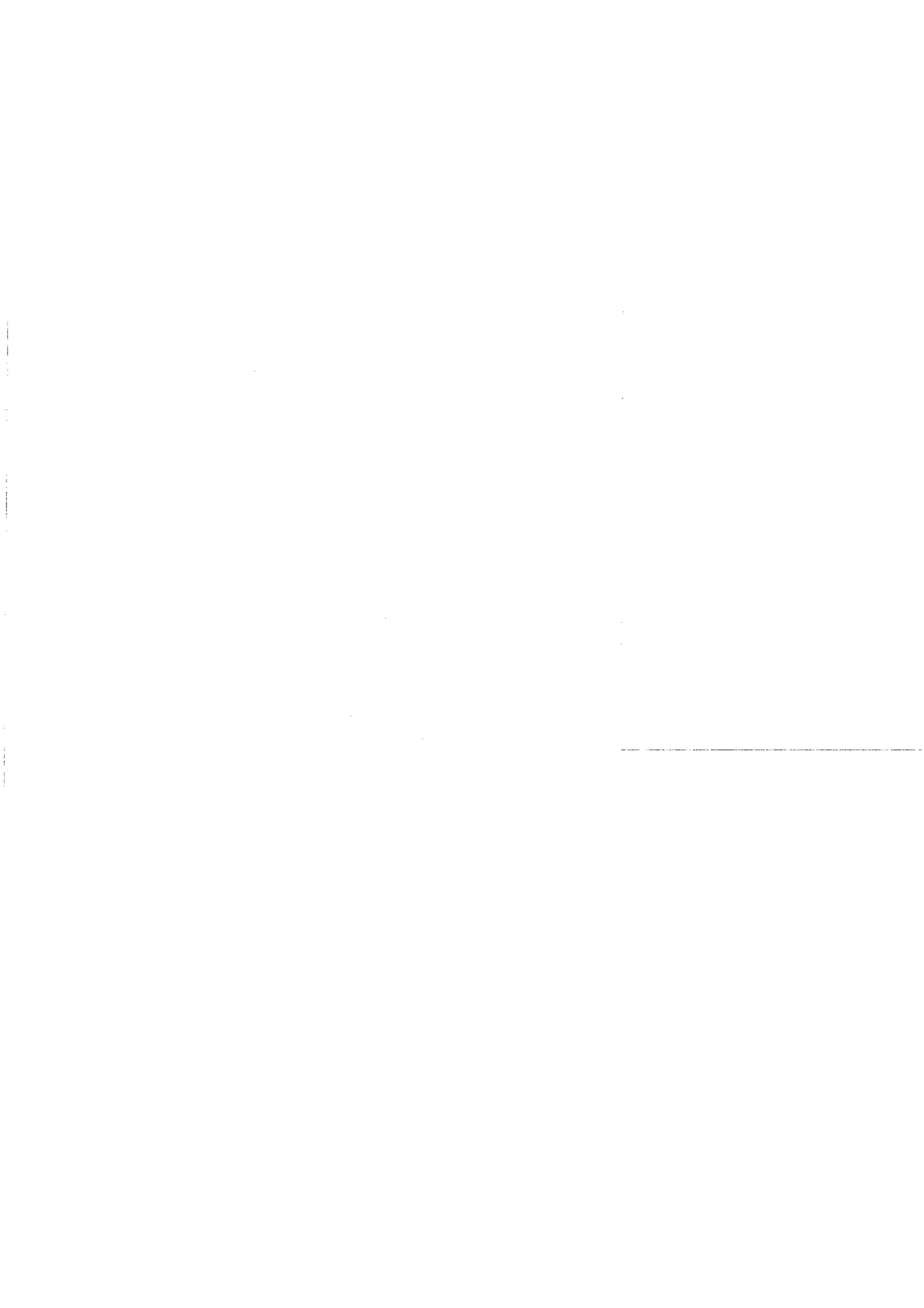
Elève :

NOM :

Prénom :

Niveau :

Chèque de 10 euros à l'ordre de « Maison des Lycéens du LISA »



BOURSE AUX LIVRES FCPE 2017-2018 – LES MANUELS SCOLAIRES AU LISA

RETOUR DES LIVRES
AU LOCAL FCPE DU LISA
7, 9 et 22 JUN **3, 4, 5 et 7 JUILLET**

COMMANDES DES LIVRES
AU LOCAL FCPE DU LISA
3, 4, 5 et 7 JUILLET

LIVRAISON DES LIVRES
AU LOCAL FCPE DU LISA
2, 6 et 8 SEPTEMBRE

**LA BOURSE AUX LIVRES EST ORGANISEE
 PAR LES PARENTS D'ELEVES DU CONSEIL
 LOCAL FCPE DU LISA, TOUTS BENEVOLES**

HORAIRES DES PERMANENCES

Jours	Heures
Mercredi 07/06 Vendredi 09/06 Jeudi 22/06	11h / 15h 11h / 18h 15h / 18h
Lundi 03/07 Mardi 04/07 Mercredi 05/07 Vendredi 07/07	9h / 17h 9h / 17h 9h / 17h 11h/14h
Samedi 02/09 Mercredi 06/09 Vendredi 08/09	9h / 12h 12h / 15h 16h / 18h30

L'intégralité des bénéfices de la bourse aux livres est utilisée au LISA dans les différents projets des élèves, de rétablissement et des enseignants que nous soutenons.

MODALITES :

Pour les secondes

- 70€ (non encassé) à échanger contre les chèques livres de la région après la rentrée
- 15,65€ d'adhésion à la FCPE (ou 19€ avec la revue)
- Un chèque de compensation de 100€ non encassé et restitué à la fin de l'année
- Selon les stocks vous repartez avec les livres

Pour les premières et les terminales

- 14€ par livres à régler à la commande
- 15,65€ d'adhésion à la FCPE (ou 19€ avec la revue)
- Un chèque de compensation de 100€ non encassé et restitué à la fin de l'année

Invitation à l'assemblée générale :

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017
à 18 heures au LISA.

FCPE_LISA@outlook.com



Lisa FCPE @La_FCPEduLISA



Conseil Local FCPE du LISA,
 303 av de Navarre
 16000 ANGOULEME





Parents d'Élèves de l'Enseignement Public d'Angoulême et ses environs

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La fin de l'année scolaire approche, il vous faut **restituer la collection de livres empruntés** pour l'année **2016-2017** qui vient de s'écouler et renouveler votre adhésion pour la rentrée de septembre prochain. Afin d'organiser au mieux cet événement, nous vous demandons de bien vouloir **respecter très scrupuleusement les dates, lieu et heures ci-dessous, pour que chaque élève ait ses manuels en temps et en heure et n'ait pas à se déplacer plusieurs fois !! Pensez aux autres élèves !!**

Ouverture du bureau et Horaire à compter du mardi 06 juin 2017 :

du lundi au vendredi de 14 h 30 à 18 h 00 uniquement

PEEP 06 RUE TAILLEFER 16000 ANGOULEME 05.45.94.74.11 peep-angouleme@orange

RETOUR DES LIVRES ET INSCRIPTIONS : SECONDE – PREMIERE - TERMINALE DATES LIMITES ET IMPERATIVES POUR

rendre les livres et faire en même temps l'inscription et la location des manuels toutes classes pour la rentrée de septembre 2017

ELEVES EN TERMINALE:

**du mercredi 07 juin au mercredi 14 juin
de 14h30 à 18h00.**

La collection non restituée au 14 juin, entraînera sans préavis l'encaissement immédiat du chèque de caution.

ELEVES EN PREMIERE:

**du lundi 19 juin au vendredi 23 juin
de 14h30 à 18h00.**

La collection non restituée au 23 juin, entraînera sans préavis l'encaissement immédiat du chèque de caution.

ELEVES EN SECONDE:

**du lundi 26 juin au vendredi 30 juin
de 14h30 à 18h00.**

La collection non restituée au 30 juin, entraînera sans préavis l'encaissement immédiat du chèque de caution.

**Une collection de livres rapportée au delà des dates précisées et exigées,
fera l'objet de pénalité de retard.**

Modalités d'inscription

- **18 euros d'adhésion à l'Association (1 seule adhésion à payer par famille)**
- **un chèque de caution de 150 euros non encaissé pour retirer la nouvelle collection**
- **un chèque pour la location ou les chèques-livres de la Région.**

Fermeture du bureau de la PEEP le jeudi 13 juillet à 18 h

Réouverture : du mercredi 23 août au vendredi 01 juillet (de 14h30 à 18h)

Les collections et stock de livres ne sont pas inépuisables !!

★ **A partir du mercredi 23 août toute première et nouvelle inscription sera éventuellement possible en fonction de la disponibilité des livres dont l'association disposera.**

La PEEP est une Association de parents d'élèves qui vit uniquement grâce aux **Parents Bénévoles**. Les permanences pour le retour et la distribution des livres sont assurées et prises sur les temps libres personnels et non extensibles de chacun de ces mêmes bénévoles.

Merci d'en tenir compte.

LA PEEP



LIVRES DE SECONDE 2017-2018

FRANÇAIS

Français 2nde - L'écho des lettres - Belin - 2015 - ISBN : 9782701193250

HISTOIRE/GEOGRAPHIE

Géographie 2nde - Nathan - 2015 - sous la direction de E. Janin - ISBN : 9782091726847

Histoire 2nde - Hatier - 2014 - sous la direction de M. Chevallier et X. Lepray - ISBN : 9782218961960

MATHEMATIQUES

Transmath seconde - 2010 - Nathan - ISBN : 978-209-172647-2

Pas d'achat de calculatrice, proposition d'achat groupé à la rentrée pour un modèle

SCIENCES PHYSIQUES

Pas de manuel

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Pas de manuel

ANGLAIS

Pas de manuel

ALLEMAND

Pas de manuel

ITALIEN

Azione ! 1 - M.-T. Medjadji - NATHAN - 2014 - ISBN : 9782091738826

Azione ! 1 Cahier d'exercices - NATHAN - 2014 : à acheter (non fourni par les fédérations de parents)

ESPAGNOL

LV2 : Juntos 2^e - E. Clemente, C. Girot, V. Lagrange, V. Roussillon, D. Urbin-Landreau - NATHAN - 2007
ISBN : 9782091739809

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES (SES) / PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ECONOMIE ET DE LA GESTION (PFEG)

pour SES : Sciences économiques et sociales - Collection C-D. Echaudemaison - Nathan - 2016 -
ISBN : 978209172607

pour PFEG : Pas de manuel

LATIN :

- Latin 2nde - C. Le Floch, A. Morel-Alizon, C. Tardiveau - HATIER - 2008 - Réf.:4915492

- Petit dictionnaire latin-français (édition de poche au choix)



FOURNITURES SCOLAIRES 2017-2018
--

Pour toutes les matières et niveaux :

trousse complète (stylos, crayon de papier, gomme, colle, paire de ciseaux, surligneurs...) / feuilles simples et doubles grand format grands carreaux / pochettes plastifiées transparentes et intercalaires pour les classeurs / 1 petit cahier de brouillon / 1 clé USB (minimum 4 Go)

FRANÇAIS

Pour les 2ndes et 1ères : 1 classeur grand format

PHILOSOPHIE

Pour les Tles : au choix 1 cahier grand format ou 1 classeur grand format / recommandation des professeurs : *La philosophie de A à Z* - Hatier

HISTOIRE/GEOGRAPHIE

Pour tous les niveaux : 2 cahiers 24 x 32 cm - 6 feutres et 6 crayons de couleur au minimum

MATHEMATIQUES

Pour les 2ndes : 1 porte-vues grand format / 1 cahier 24x32 cm - 96p. (à renouveler dans l'année) / calculatrice : TI 83 Premium - un achat groupé sera proposé à la rentrée

Pour les 1ères S, ES et L option Maths : l'organisation matérielle est laissée au choix des élèves / calculatrice mode examen : TI 83 Premium conseillée - un achat groupé sera proposé à la rentrée

Pour les Tales S, ES et L option Maths : l'organisation matérielle est laissée au choix des élèves / calculatrice : reprendre celle de 1ère

SCIENCES PHYSIQUES

Pour tous les niveaux : 1 classeur souple (petits anneaux) grand format / triple décimètre / papier millimétré format A4 / calculatrice (la même qu'en maths) / blouse longue avec manches longues en coton / élastique pour les cheveux longs /

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Pour tous les niveaux : l'organisation matérielle est laissée au choix des élèves / blouse longue avec manches longues en coton

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES (SES) / PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ECONOMIE ET DE LA GESTION (PFEG)

Pour tous les niveaux : Seconde (SES/PFEG), Première ES (SES), Terminale ES (SES et Sciences Sociales et Politiques)

pour archivage à la maison : 1 grand classeur grands anneaux / **pour la classe :** au choix 1 classeur souple (petits anneaux) grand format ou une chemise grand format ou un trieur grand format

ANGLAIS

Pour tous les niveaux : 1 grand cahier 24x32 cm

ALLEMAND

Pour tous les niveaux : 1 porte-vues grand format / 1 petit carnet 11 x 17 cm

ESPAGNOL

Pour les 2^{ndes} : 1 grand cahier 24 x 32 cm - 192 pages (il servira pendant les 3 années)

Pour les 1^{ères} et 1^{ies} : si vous aviez un cahier l'an passé, gardez-le / si vous n'aviez pas de cahier, prenez 1 grand cahier 24 x 32 cm - 96 pages

ITALIEN

Pour tous les niveaux : 1 cahier grand format - 140 pages

LATIN

Pour tous les niveaux : 1 classeur souple (petits anneaux) grand format

ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION ET OPTIONS :

- **pour le théâtre** : une tenue noire pratique (sans inscription sur le tee shirt) et un cahier (format libre).
- **pour les arts du spectacle** : une tenue noire pratique (sans inscription sur le tee shirt), un cahier, un crayon de papier, des crayons de couleurs, des feutres, une paire de ciseaux, du scotch, du papier canson, du papier calque

RENSEIGNEMENTS INFIRMIERIE

NOM :

Prénom :

Vous pouvez si vous le souhaitez remettre les renseignements confidentiels sous pli cacheté au service de la promotion de la santé en faveur des élèves (infirmerie du lycée)

Nom et adresse du médecin de famille :

Téléphone :

N° et adresse du centre de sécurité :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

Antécédents médicaux et chirurgicaux (maladies, accidents, interventions chirurgicales (précisez l'année) :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans) :

Les 2 dates de la vaccination ROR (Rougeole - Oreillon - Rubéole) pour être efficace, deux doses espacées d'un mois sont nécessaires : (Vaccination non obligatoire MAIS conseillée)

Port de lunettes : oui non

Allergies ou manifestations allergiques ou intolérance :

à des médicaments, lesquels :

allergies, lesquelles :

Traitements médicamenteux :

↳ Dans le cadre d'un trouble de la santé évoluant sur une longue durée, la famille est invitée à prendre contact avec l'infirmière et le médecin de santé scolaire en liaison avec le médecin traitant afin de rédiger un projet d'accueil individualisé dans l'intérêt de l'élève

↳ Si l'état de santé de l'élève nécessite la prise d'un traitement médicamenteux, les élèves doivent déposer leurs médicaments à l'infirmerie avec l'ordonnance médicale ou sa photocopie. Les internes ne doivent pas garder de médicaments dans leur chambre.

↳ Si l'élève est sujet à des maux passagers (céphalées, maux de ventre, règles douloureuses, etc..), vous devez fournir une prescription de votre médecin traitant précisant le médicament adapté et sa posologie.

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1 - N° de téléphone du domicile :

N° de téléphone portable :

2 - N° du travail du père :

Poste :

3 - N° du travail de la mère :

Poste :

IMPORTANT POUR LES ELEVES :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de venir chercher l'élève rapidement au cas où aucun des 2 parents ne serait joignable.

Lien de parenté avec l'élève (ou étudiant) :

N° téléphone (fixe & portable) :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

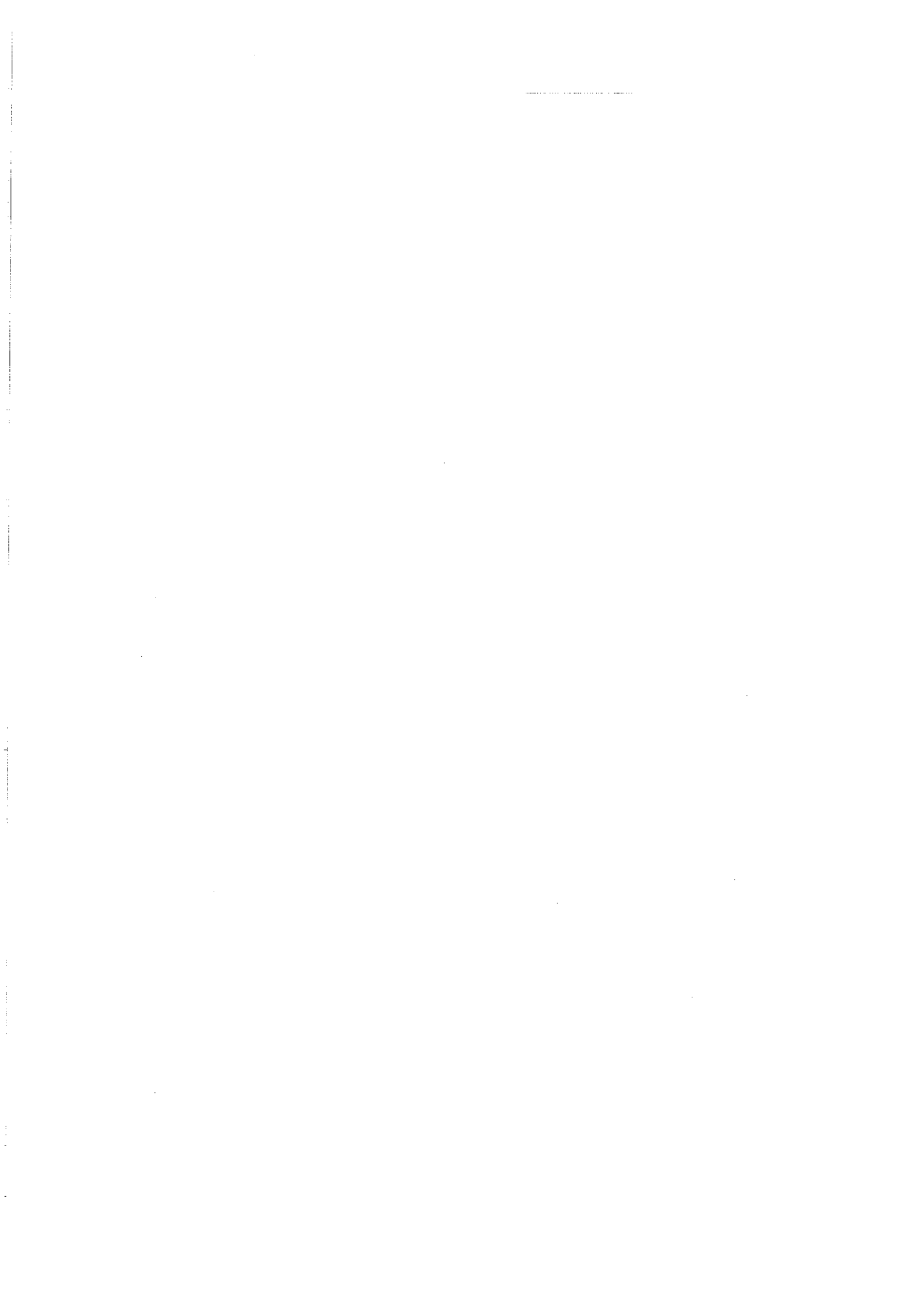
Fait à :

Signature des parents ou tuteurs

le :

Signature du responsable financier (si différent)

Signature de l'élève



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat:

Type de contrat:

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrits dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée:
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR42SCO562824

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, Prénom: Adresse: Code postal: Ville: Pays:	Nom: LYCEE DE L'IMAGE ET DU SON D'ANGOULEME Adresse: 303, Avenue de Navarre Code postal: 16 022 Ville: ANGOULEME Pays: FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFIANT INTERNATIONAL (IBAN)	IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE LA BANQUE (BIC)
F R	

Type de paiement: Paiement récurrent/répétitif
Paiement ponctuel

Signé à:

Signature:

Le (JJ/MM/AAAA)

DESIGNATION DU TIERS DEBOTEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT):

Nom du tiers débiteur: (élève - classe)

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

RAPPEL:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés





FICHE RESTAURATION/INTERNAT
à remettre le jour de l'inscription

NOM de l'élève :Prénom :

DATE de naissance :

NOM et ADRESSE du responsable :

1) Facturation à l'unité

- Externe (possibilité achat carte restauration jetable à 4.90 € - repas exceptionnel)
- DP au ticket, à condition de prendre au moins 2 repas/semaine (tarif 2017 : 4.20 € le repas)
joindre chèque de 84.00€ (soit 20 repas à 4.20€) **ou de 88.00 €** pour les nouveaux élèves (84 € + 4.00 € pour la carte) *Les chèques sont à libeller à l'ordre du Lycée de l'Image et du Son*

2) Facturation au trimestre (facture remise dans la 1^{ère} quinzaine du trimestre)

- DP forfait à la semaine
- Interne 4 jours (4 nuits du lundi au jeudi)
- Interne 5 jours (5 nuits du dimanche au jeudi)
- Interne/externé (petit déjeuner, déjeuner, dîner)
(Le prix de la carte d'accès au self est inclus dans le tarif)

Les tarifs d'hébergement sont fixés par la Région Nouvelle Aquitaine, et ne sont pas connus à ce jour,

A titre indicatif, les tarifs de l'année 2017 étaient les suivants :

- 1/2 Pension forfait semaine 509 € à l'année (soit ≈ 2.83 € le repas)
- Forfait internat 4 nuits 1329 € à l'année
- Forfait internat 5 nuits 1440 € à l'année
- Forfait interne/externé 1027 € à l'année

- Prix d'un repas pour un élève demi-pensionnaire au ticket : 4.20 €
- Prix d'un repas pour un élève externe : 4.90 €

REMARQUES :

Les tarifs forfaitaires adoptés par le Conseil Régional sont annualisés et établis sur 36 semaines de fonctionnement. Compte tenu du découpage des trimestres et des congés, le nombre forfaitaire de jours par période ne correspond pas obligatoirement au nombre de jours d'ouverture du service durant la période.

***Changement de forfait :** Tout trimestre commencé est dû. A titre exceptionnel et avec l'accord du chef d'établissement, il est possible de modifier une fois son forfait. Un écrit des responsables légaux est nécessaire et transmis au minimum deux semaines avant la fin du trimestre en cours.*

A....., le Signature (s) responsable (s) :

**PARTICIPATION FINANCIERE THEATRE ET CINEMA (sorties au théâtre, festivals...)
à remettre le jour de l'inscription**

- **Merci de joindre au document un chèque du montant correspondant à celui indiqué dans le tableau ci-dessous : Aucune demande d'inscription ne pourra être prise en compte sans ce règlement.**
- **En cas de cumul d'enseignement Théâtre et Cinéma les participations s'ajoutent** (exemple : un élève en seconde souhaite Enseignement d'exploration Arts du spectacle et Cinéma Audiovisuel facultatif, sa participation sera de 80 € = 40 + 40)
- **si plusieurs enseignements dans la même discipline , règlement d'une seule participation** (exemple : un élève en première souhaite Théâtre Enseignement facultatif + enseignement de spécialité, sa participation sera de 60 € pour les 2 disciplines)

<i>THEATRE</i> (entourez ci-dessous le ou les enseignements choisis)	<i>Secondes</i>	<i>Premières</i>	<i>Terminales</i>
Enseignement d'exploration Arts du spectacle	40€		
Enseignement facultatif	40€	60€	60€
Enseignement de spécialité (série L)		60€	60€

<i>CINEMA AUDIOVISUEL</i> (entourez ci-dessous le ou les enseignements choisis)	<i>Secondes</i>	<i>Premières</i>	<i>Terminales</i>
Enseignement facultatif	40€	40€	40€
Enseignement de spécialité (série L)		40€	40€

A....., le Signature (s) responsable (s) :



Lycée de l'Image et du Son
303 Avenue de Navarre CS 22214 16022 ANGOULEME
☎ 05.45.61.95.00 - ce.0161095d@ac-poitiers.fr
www.lyc-lisa.ac-poitiers.fr

ATTESTATION DE DROIT A L'IMAGE DANS LE CADRE SCOLAIRE

La réalisation de document papier ou vidéo peut amener un responsable d'activités à utiliser l'image sonorisée ou non, le nom, les propos et les écrits des élèves ou étudiants dans le cadre d'activités strictement pédagogiques inscrites au projet d'établissement.

Je soussigné :

Responsable légal de l'élève, Nom : Prénom : Classe :

Elève ou étudiant majeur, Nom : Prénom : Classe :

domicilié :

- autorise
 n'autorise pas

le Lycée de l'Image et du Son à utiliser dans le cadre de sa communication et de ses publications (site internet, exposition, affichage, presse, ..) l'image, le nom, les propos, les écrits ou toute autre forme d'expression

- de l'élève ou de l'étudiant mineur
 de l'élève ou de l'étudiant majeur

Indépendamment du média servant de support, à des fins pédagogiques, pour la durée de l'année scolaire 2017/2018.

Cette autorisation est accordée à titre gracieux.

Fait à

, le

Signature du responsable légal
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'élève ou l'étudiant majeur
précédée de la mention « lu et approuvé »



Au lycée, nous produisons 20m3 de papiers-cartons et 3 tonnes d'autres déchets par mois.
Nous devons réduire cette quantité, pour cela, je m'engage à :

- ☒ photocopier les documents recto-verso
- ☒ utiliser des copies simples pour les évaluations quand cela est possible
- ☒ utiliser les manuels scolaires de façon optimale pour limiter le nombre de photocopies
- ☒ réutiliser le verso des photocopies comme papier brouillon
- ☒ privilégier l'achat de produits avec peu ou pas d'emballages
- ☒ ne prendre au self que la quantité d'aliments qui correspond à mon appétit
- ☒ limiter l'utilisation de barquettes plastiques
- ☒ utiliser en priorité tout matériel réutilisable (cartouches d'encre, accumulateurs plutôt que piles).

Pétroles-Electricité-Gaz

« Indispensables mais limités et polluants donc à utiliser avec parcimonie »

- ☒ Je pense à éteindre les lumières quand elles fonctionnent inutilement et quand je sors d'une pièce ; je le rappelle aux autres.
- ☒ J'incite les responsables à utiliser des ampoules à basse consommation (lorsque c'est possible)
- ☒ Je pense à fermer les fenêtres (surtout en hiver) pour éviter de chauffer inutilement
- ☒ J'éteins les ordinateurs au lieu de les laisser en veille
- ☒ Je limite la consommation de carburant en utilisant les transports en commun, le covoiturage, le vélo et en évitant les déplacements inutiles.

Les dérivés du pétrole

« Economisons-les, le temps de trouver des moyens de subvention »

Les matières plastiques :

- ☒ J'augmente la longévité du matériel :
 - ① je ne me balance pas sur les chaises
 - ② je ne détériore pas le mobilier mis à ma disposition (grafitis, gravure, perforation, projection vers le plafond, etc...)
 - ③ Je dépose mon chewing-gum dans la poubelle noire.
- ☒ J'encourage l'utilisation des bio-emballage à la place des plastiques à la cafétéria.

Les solvants :

- ☒ Dans la mesure du possible, je privilégie les peintures à l'eau
- ☒ Je réduis la consommation des produits d'entretien en respectant au maximum le matériel
- ☒ Je privilégie l'utilisation des éco-produits d'entretien
- ☒ J'évite le gaspillage des produits chimiques en TP
- ☒ Je pense à reboucher les feutres effaçables.



Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême

Charte
Du
Développement durable

- Elève
 Etudiant
 Personnel
 Stagiaire

Nom et prénom (classe pour les élèves et étudiants) :

Je m'engage à respecter pleinement l'ensemble des dispositions contenues dans la charte du développement durable du Lycée de l'Image et du Son.

Fait à Angoulême, le

Signature :



Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême

Charte Du Développement durable

Le devenir de notre Planète nous préoccupe et nous interpelle.

Le développement durable permet de satisfaire les besoins des générations actuelles, Sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le contexte de dégradation de la **Planète** nous incite à modifier nos comportements.

Cessons de nous morfondre : agissons !

D'abord au niveau local, en signant cette charte, chacun de nous s'engage à respecter et à faire respecter les points suivants.

L'eau

« source de vie »

Chaque année au lycée, nous consommons 15000 m³ d'eau.

Nous souhaitons réduire cette consommation de façon significative, pour cela :

A l'internet :

- ↳ Je limite ma consommation d'eau quand je prends une douche
- ↳ Je ne laisse pas couler le robinet d'eau quand je me brosse les dents.

Vie au lycée :

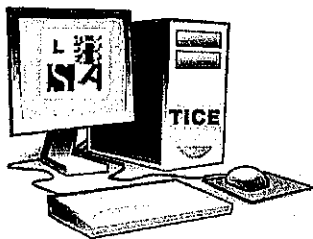
- ↳ Je m'engage à signaler à l'intendance, immédiatement, toute fuite d'eau
- ↳ J'utilise des fontaines uniquement pour la boisson sans la gaspiller et je limite l'utilisation des bouteilles d'eau minérale
- ↳ En cuisine, je m'engage à utiliser l'eau à bon escient
- ↳ Je veille au bon réglage de l'arrosage automatique des plantes
- ↳ J'utilise l'eau, avec parcimonie, en travaux pratiques de SVT et de sciences physiques et dans les laboratoires.

Les déchets

« Non à l'envasement, Oui au tri et au recyclage ! »

Je trie les déchets : c'est pourquoi je m'engage à :

- ↳ placer papiers et cartons dans les poubelles prévues à cet effet et utiliser les poubelles jaunes pour les autres déchets recyclables
- ↳ jeter les produits chimiques dans les bidons spécifiques (SVT-Sciences physiques) en respectant leurs caractéristiques
- ↳ déposer les piles et les cartouches d'imprimante dans les boîtes situées aux différents points repères
- ↳ trier le contenu de mon plateau à l'issue de mon repas.



Charte internet et Réseau du LISA

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau et le serveur informatique du LISA et, par eux, le serveur académique permettant l'accès à Internet. L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-dessous par le terme "réseau".

Seule l'acceptation des termes de cette charte, annexée au règlement intérieur du lycée, déclenche l'ouverture des droits d'accès au réseau. Ces droits sont automatiquement suspendus en cas de manquement aux termes de la charte.

1 Le réseau du LISA.

1.1 Ressources disponibles

Le serveur du réseau du LISA offre:

- un compte personnel à tous les personnels, élèves, personnels administratifs et techniques du lycée qui se connectent par code et mot de passe,
- une zone du disque dur du serveur pour le stockage des travaux personnels - limitation à 200Mégaoctets par compte, sans exécutables porteurs éventuels de virus.
- l'accès à tous les programmes mis à disposition en fonction de l'utilisateur sur le serveur et à l'Internet

1.2 Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur informatique du lycée. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

2 Respect des règles de la déontologie informatique

2.1 Engagements du Lycée

- Le Lycée s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- Le LISA s'efforce de maintenir le Service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'Utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- Le LISA n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique académique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- Le LISA se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs pédagogiques. Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

2.2 Engagements de l'Utilisateur

- L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le Service, et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif. Il accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.
- L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s'interdit à l'occasion du Service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à ne pas :
 - masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
 - altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.

- interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau, se connecter ou essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.
- porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
- modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.
- utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- introduire des programmes nuisibles (virus ou autres)
- modifier sans autorisation la configuration des machines.
- à ne pas utiliser les ressources du réseau pour le visionnage de documents non pédagogique ou qui saturent le réseau (ex : film en streaming)

- Il s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
- Il accepte que le LISA dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.
- Il s'engage à gérer de façon autonome la sauvegarde de ses données et le cas échéant l'effacement périodique des données à des fins de maintenance, sachant que, dans ce cas, le lycée préviendra l'utilisateur à l'avance et conservera une copie de sauvegarde.
- Il s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. De plus, il informe un des professeurs ou des administrateurs réseau de toute anomalie constatée.

3 Les Sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

4 Textes législatifs et réglementaires

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et liberté ».
- Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.
- Loi n° 85.660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels.
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 sur la communication audio-visuelle.
- Loi n° 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique.
- Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 modifiée par le décret n° 91-173 du 18 février 1991 relatif aux droits et obligations des lycéens en matière de publication.
- Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle)

✂ **Coupon réponse à retourner complété à la vie scolaire**

NOM élève.....

Prénom..... Classe

Je certifie avoir pris connaissance de la Charte d'usage du Réseau informatique du LISA, l'accepter et m'engager à la respecter.

Date :

Signature de l'élève

Signature des responsables légaux